



Plan de surendettement et assistante sociale

Par **bacqueville**, le **07/12/2010** à **10:06**

Bonjour , une amie me doit de l'argent , mais elle a un plan de surendettement et elle est placée sous tutelle. Voici ma question ..AI JE LE DROIT DE CONTACTER L 'ASSISTANTE SOCIALE QUI S 'OCCUPE DE VENDRE SES BIEN ? , pour savoir quand je pourrai récupérer cet argent, dont j 'ai grand besoin j 'ai de petits revenus et je suis désespérée devant cette situation qui n 'avance pas. Merci

Par **001**, le **07/12/2010** à **11:03**

bonjour,
votre débitrice dispose d'un plan de surendettement. vous ne pouvez la poursuivre pendant l'exécution de celui ci.
Contactez la tutrice éventuellement. Néanmoins toute vente de son patrimoine nécessitera l'accord du juge des tutelles.
L'assistante sociale ne dispose d'aucun pouvoir dans ce dossier.

Par **bacqueville**, le **07/12/2010** à **11:23**

Comment puis-je faire et à qui puis je m 'adresser pour savoir où en est ce dossier ? Je suis vraiment désemparée car j 'ai réellement besoin de récupérer mon argent le plus rapidement possible . Merci de m 'aider je ne sais plus quoi faire . Cordialement

Par **001**, le **07/12/2010** à **16:27**

Tant que le plan de surendettement est applicable, vous ne pouvez rien effectuer. relisez celui ci.